

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 20 août 2019

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	11
- présents	9
- votants	9
- absents	2
- exclus	0

Délibération n°
CM20082019-05

OBJET

*Adoption du
rapport sur le
prix et la qualité
du service public
d'assainissement
collectif 2018.*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt août à 20 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Jean-Paul CHASSAING, Maire.

Étaient présents : Lucette CARSAC, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, Bénédicte HEISER, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, François TAURAND, VARIER Sylvain.

Absents/Excusés : BREHAULT Thomas, Pauline MOREAU,

Secrétaire de séance :

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PLANIOLES.
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 21 août 2019.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 21 août 2019
et publication ou
notification
du 21 août 2019*

Le Maire,
Jean-Paul CHASSAING.